

## ACCÈS A LA FORMATION DETISF - NIVEAU 3

### DIPLÔME D'ÉTAT TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

## ACCÈS A LA FORMATION

### Aucun pré requis

L'inscription aux épreuves d'admission à la formation de technicien de l'intervention sociale et familiale n'exige la possession d'aucun diplôme ou niveau scolaire.

Les épreuves d'admission en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission (une épreuve individuelle).

L'épreuve écrite d'admissibilité permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Les épreuves d'admission en formation se déroulent dans les conditions et selon les modalités ci-après décrites.

## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Inscriptions via le site internet uniquement : [www.iests.com](http://www.iests.com)

- Création du compte personnel
- Inscription à la sélection "Moniteur Educateur"
- Accusé réception de la pré-inscription par mail

**Seules les personnes dont le dossier complet aura été envoyé via leur espace personnel, et ayant effectué le règlement des frais de candidature pourront passer l'entretien.**

Pour plus d'informations, contactez le Service Accueil et Orientation :

Manon Girand | 04 92 07 79 09 | [manon.girand@iests.com](mailto:manon.girand@iests.com)

Aurélié Vidal | 04 92 07 82 80 | [aurelie.vidal@iests.com](mailto:aurelie.vidal@iests.com)



TELEPHONE  
04 92 07 77 97



EMAIL  
[info@iests.com](mailto:info@iests.com)



ADRESSE  
6 rue Chanoine Rance Bourrey  
06105 Nice Cedex 2



WEB  
[www.iests.com](http://www.iests.com)

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**01 juin 2021 ou 01 septembre 2021**

### EPREUVE ECRITE

**21 juin 2021 ou 6 septembre 2021**

### EPREUVE ORALE

**24 juin 2021 ou 07 septembre 2021**

### CONVOCATIONS

**les convocations seront envoyées par mail  
au candidat**

### FRAIS DE CANDIDATURE

#### Tarif en vigueur

Écrit et oral : 160 euros

Oral Seul : 60 euros

Pour les demandeurs d'emploi de plus d'un an  
(justificatif obligatoire) : 65 euros

#### Remboursement des frais de sélection en cas de retrait de candidature :

- 15 jours avant l'épreuve : 30 € seront retenus pour les frais de dossier
- Entre 15 jours avant l'épreuve et le jour de l'épreuve : les demandes seront étudiées au cas par cas sur présentation de Justificatif (Frais dossier 30€ à minima)
- Au-delà : aucun remboursement ne sera possible

## LES EPREUVES DE SELECTION

---

Pour rentrer en formation, les candidats doivent présenter 2 épreuves :

- Une épreuve écrite appelée « épreuve d'admissibilité »
- Une épreuve orale appelée « épreuve d'admission »

La note minimale de 10/20 à l'épreuve écrite est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve orale.

Certains diplômes peuvent dispenser les candidats de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Pour connaître la liste de ces diplômes, veuillez vous reporter aux notices correspondantes.

**ATTENTION : Si vous êtes dispensé(e) vous devrez tout de même passer l'épreuve écrite. La note obtenue sera alors indicative de votre niveau de culture générale, et vous serez déclaré(e) d'office admissible à l'épreuve orale.**

## RÉSULTATS

---

Les résultats sont transmis au candidat par mail.

Le candidat non admis pourra demander les motifs pédagogiques de la note obtenue au Responsable de Formation.

## ENTRÉE EN FORMATION

---

20 septembre 2021